

Il y a bien d'autres questions que je pourrais évoquer, mais étant donné l'heure tardive et le fait que d'autres députés veulent certainement participer au débat, je m'efforcerai de me résumer en quelques mots. Je le répète, l'année prochaine, les mines ne seront exploitées qu'à 44 p. 100 de leur capacité de production. Cela montre que quelque chose ne va pas, et qu'il convient de mettre immédiatement les citoyens de la Saskatchewan au courant de certains faits. Les habitants de ces communautés devraient avoir toute latitude de s'informer de l'avenir des mines de potasse dans la Saskatchewan, car beaucoup d'entre eux ont acheté des maisons, envoient leurs enfants à l'école et songent à s'installer dans ces communautés.

Si le gouvernement voulait bien nous donner accès à la correspondance que nous réclamons, cela éclaircirait peut-être la situation. Bien des gens semblent croire qu'il y a un conflit entre les sociétés minières et les gens de la Saskatchewan. Comme l'a mentionné mon collègue de Regina-Est (M. Burton), plusieurs sociétés minières installées en Saskatchewan ont également des mines au Nouveau-Mexique. On a signalé nombre de fois que les mines du Nouveau-Mexique ne sont pas aussi bien gérées que celles de la Saskatchewan et que leurs réserves de potasse seront probablement épuisées d'ici quelques années. A cause de cela, les sociétés semblent avoir décidé d'exploiter la potasse au Nouveau-Mexique plutôt qu'en Saskatchewan et si tel est le cas, les habitants de la Saskatchewan et moi, nous voulons savoir de quoi il retourne. Ceux que la question touche directement veulent pouvoir faire leurs projets d'avenir comme tout le monde au Canada.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer la motion de mon collègue de Regina-Est (M. Burton) demandant le dépôt de cette correspondance, s'il en est, entre le Canada et les États-Unis, à propos de la potasse. Je soupçonne que le gouvernement n'a pas grand-chose, s'il en a, à déposer. C'est le gouvernement de la Saskatchewan qui a négocié. Le premier ministre de cette province, agissant comme un cheik arabe dans un royaume du pétrole, a traité avec le gouverneur d'un des États américains, et ces deux messieurs ont traité des affaires, à mon avis, du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis.

Nous voulons savoir quelles instances le gouvernement fédéral a présentées aux États-Unis, ou quelles discussions ont eu lieu, au sujet de la prétendue menace d'imposition de droits de douane sur les exportations canadiennes de potasse. Je soupçonne fort qu'elle

vient du gouverneur du Nouveau-Mexique qui l'aurait proposée à la commission commerciale des États-Unis, et qu'il s'agit davantage plus de bluff que d'une menace. Si le premier ministre du gouvernement de la Saskatchewan avait choisi de faire cause commune avec les gouverneurs, les sénateurs et les membres du Congrès de 10 à 15 États agricoles pour empêcher la hausse du coût des engrais, à mon avis, il n'y aurait absolument aucun danger qu'on impose des droits de douane sur la potasse canadienne. De fait, toute tentative aurait échoué.

Voici ce qui est arrivé: le premier ministre de la Saskatchewan et le gouverneur du Nouveau-Mexique ont choisi de conclure un marché. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a perdu la face. Il savait que le premier ministre de la Saskatchewan lui damait le pion. Ce dernier et le gouverneur du Nouveau-Mexique ont décidé de conclure un petit marché commode entre eux, au profit de quelques sociétés de potasse du Nouveau-Mexique et de la Saskatchewan. J'aimerais bien savoir ce qui est arrivé de l'étude du ministère de la Justice sur la légalité de cette affaire; mais c'est évidemment une question qui ne relève pas du gouvernement canadien. A cet égard, j'aimerais vous citer un bref extrait du *Citizen d'Ottawa* du 22 novembre dernier, dans lequel on publiait un rapport sur l'étude du ministère de la Justice, dont nous n'avons plus entendu parler. Voici un passage de l'article:

Les règlements qui font suite aux négociations entre le premier ministre Ross Thatcher et le gouverneur de l'État du Nouveau-Mexique... restreindraient la production des gisements de potasse de la Saskatchewan et... exerceraient une certaine surveillance sur les exportations...

D'après l'article en question, ils régiraient également le prix du produit exporté. Au dire du premier ministre de la Saskatchewan, c'est ce qu'avait fait le gouvernement albertain au sujet du pétrole. Mais c'était strictement pour des fins de conservation; personne n'oserait prétendre que c'était là la raison de la régie de la production en Saskatchewan.

L'article dit plus loin:

... l'accord entre le Nouveau-Mexique et la Saskatchewan, qui a donné lieu aux règlements établis par la Saskatchewan, fut la réponse à une demande pressante en faveur des industries de la potasse de Carlsbad, au Nouveau-Mexique.

Elles ne donnaient plus rien, par suite de la réduction progressive de leur production, et ne pouvaient nullement rivaliser avec la production de la Saskatchewan du point de vue des prix ou de la qualité. C'était une façon bien commode de se porter garant d'une corporation qui avait des gisements aux deux endroits, et cela, aux dépens de la production